



Opérateur/trice de machines automatisées CFC, édicition

Opérateur/trice de machines automatisées CFC

SWISSDOC 0.553.44.0, 5.553.9.0, n° 44702

Durée de la formation: 3 ans

Plan de formation, mesures d'accompagnement (annexe 2)

La FOMA – Association pour la formation des opératrices et des opérateurs de machines automatisées a exprimé le besoin de soumettre l'annexe 2 du plan de formation (Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé) à une révision, afin d'adapter les mesures d'accompagnement aux risques actuels. La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle CSFP a donné son accord et a estimé, tout comme le SEFRI, qu'une audition était superflue. Le plan de formation a ainsi fait l'objet d'une révision partielle comme suit:

Édicition:

27 novembre 2023

Entrée en vigueur:

1^{er} janvier 2024

Les modifications entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les personnes en formation.

Le plan de formation sera disponible sur le site internet de FOMA www.foma-oma.ch et sous

www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.